

Arrêté du 2 avril 2015 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2013 portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire et du jury chargé des épreuves prévues par le décret du 10 juin 2004

NOR : JUSC1507612A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre I^{er} du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 812-3, R. 811-19, R. 811-20, R. 811-21 et R. 812-11 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2013 portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire et du jury chargé des épreuves prévues par le décret du 10 juin 2004 ;

ARRÊTE

Article 1

Est désigné en qualité de membre suppléant du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire, au titre de la personne qualifiée en matière économique et sociale :

M. Reinhardt DAMMANN, en remplacement de Mme Marguerite ZAUBERMAN, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 2 avril 2015.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE